

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Référentiel d'activités Spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

(arrêté du 29 janvier 2016 - annexe I)

Domaines d'activités	Activités
l Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	✔ Participer, dans le respect du projet d'établissement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation
	✔ Organiser son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé de scolarisation
	✓ Inscrire son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les autres professionnels
	 Contribuer à la liaison avec les autres professionnels intervenant auprès du jeune, les informer, se concerter
	✓ Communiquer avec la famille et les professionnels concernés sur le quotidien du jeune
2 Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	✓ Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
	✓ S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies
	✓ Favoriser la mobilité
	→ Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés
	✔ Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune vers ses différents lieux de vie considérés ainsi que les transferts
	✓ Accompagner le jeune dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)
	✓ Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
	✓ Stimuler l'activité sensorielle, motrice et intellectuelle du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
	✓ Utiliser des supports adaptés, conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités
	✓ Rappeler les consignes et règles d'activités
	✓ Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune
	✓ Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par l'enseignant
	✓ Assister le jeune dans l'activité d'écriture et la prise de note, quel que soit le support utilisé
	→ Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation



ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Référentiel d'activités Spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

(arrêté du 29 janvier 2016 - annexe I)

Domaines d'activités	Activités
3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	 Ajuster son intervention en coopération avec le jeune, son environnement et l'enseignant de la classe, en fonction des activités définis dans le projet personnalisé de scolarisation et des évolutions constatées au quotidien
	✓ S'inscrire dans un travail d'équipe éducative et de réseaux
	✓ Réaliser des comptes rendus ou points d'étape
	→ Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à l'enseignant dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement
	 Participer aux différentes réunions institutionnelles et plus particulièrement aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS)
	→ Participer aux rencontres avec la famille et les équipes pédagogiques
4 Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	✓ Impulser et participer aux journées de découverte du handicap organisées par l'établissement scolaire pour favoriser l'inclusion, et la compréhension des autres
	✓ Repérer les situations d'isolement de la personne ou risques d'exclusion en fonction du contexte
	→ Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement
	✓ Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
	✓ Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
	 Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés
	→ Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés
	✓ Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins du jeune